

Baisse du budget de l'Agence Bio : un coup dur pour les filières biologiques dans un contexte de relance

Paris, le 21 mai 2025. Les annonces de diminution du budget de fonctionnement de l'Agence Bio ainsi que la baisse de dotation du Fonds Avenir Bio (l'ensemble pour un total de 15 Mi€) est une douche froide pour les acteurs économiques des filières biologiques qui commencent à voir une légère reprise de la consommation après plus de 3 ans de crise.

La campagne de communication de l'Agence bio « C'est bio la France ! » : outil indispensable pour relancer la consommation

Alors que la filière biologique se relève d'une crise sans précédent - marquée par une baisse de la consommation, une baisse des surfaces cultivées et des déconversions d'exploitations, la baisse des budgets de l'Agence Bio, principal outil de communication et de structuration du secteur, apparaît comme une décision incompréhensible. Cette annonce intervient alors même que la campagne nationale « C'est bio la France ! », lancée par l'Agence Bio, mobilise de manière inédite l'ensemble des acteurs de la filière pour relancer la consommation de produits biologiques.

Le Fonds Avenir Bio : outil indispensable pour relancer et consolider les filières

Depuis sa création en 2008, le Fonds Avenir Bio s'est imposé comme un outil stratégique pour les PME (entreprises et organisations économiques de producteurs) engagées dans la valorisation de la production biologique d'origine française, contribuant ainsi à la souveraineté alimentaire et au dynamisme des territoires. Ce fonds a permis de financer plus de 350 projets visant à :

- Accompagner le développement et la structuration de nouvelles filières de production biologique ;
- Créer et développer des outils de transformation assurant des débouchés pour des productions nationales de qualité.

L'effet de levier du Fonds Avenir Bio est notable : en moyenne, les opérateurs économiques mobilisent trois fois le montant des fonds perçus, grâce à des prêts bancaires et des investissements privés, et souvent davantage.

Cependant, la réduction drastique du budget annoncée, passant de 18 millions d'euros en 2024 à 8,6 millions d'euros en 2025, met en péril de nombreux projets émergents essentiels à la consolidation des filières biologiques. Cette baisse compromet des initiatives telles que la rénovation d'outils de collecte, la modernisation d'unités de transformation pour

améliorer la compétitivité, et le développement de gammes de produits destinées à la restauration hors domicile, facilitant ainsi l'atteinte des objectifs de la loi EGALIM.

Dans un contexte de sortie de crise, il est impératif que les montants alloués dans le cadre de l'appel à projets 2025 soient à la hauteur des enjeux, afin de permettre aux acteurs économiques de relancer leurs activités et de consolider les filières biologiques françaises.

Quelques exemples de projets soutenus par le FAB :

« Le Fonds Avenir Bio a joué un rôle primordial à un moment clé pour le développement de Bio&Lo. Notre projet repose sur le financement par nos agriculteurs partenaires d'un investissement conséquent dans une micro laiterie. Grâce au Fond nous avons pu sécuriser les investissements des premières fermes partenaires. Le fond a donc eu un rôle d'amorçage pour embarquer dans notre aventure les premières fermes et donner ainsi envie aux suivantes de nous rejoindre. » Christophe Audouin, dirigeant de Bio&Lo.

Avena Bio est un exemple réussi de structuration de filière permis par le Fond Avenir Bio : *« Issue d'un partenariat entre 3 coopératives céréalières Bio, 2 transformateurs de céréales et un distributeur spécialisé, la SAS a investi dans une unité de floconnage de céréales Bio et ainsi pu relocaliser en France cette activité de transformation et valoriser localement la production du Grand Est. Sans le financement du FAB permettant un apport correspondant à 10% des investissements, ce projet n'aurait pas vu le jour ».* Julien Bourgeois, Vice-président de la COCEBI.

« Nous avons mis en place une filière graines de courges origine France avec un groupe de 9 agriculteurs en CUMA qui assument l'achat du matériel de récolte très spécifique et ECOLIENCE qui assume le matériel de lavage et séchage des graines. Ce projet permet de produire sur le territoire des graines qui à ce jour sont beaucoup importées d'Autriche ou de Chine. Nous envisageons 200 ha la première année pour atteindre plus de 500 ha à 5 ans. Le Fonds Avenir Bio est déterminant dans l'équilibre du montage financier qui a été réalisé. Le désengagement brutal de la parole de l'État est un très mauvais signal pour les acteurs de la Bio » Frédéric Grünblatt, Président de Ecolience.

Contact Presse :

FOREBIO : Julien Bourgeois (Président) - 06 78 81 23 49 et Antoine Roinsard (Délégué Général) – 06 86 80 88 35. Présents lors des 40 ans du label BIO.

SYNABIO : Charles Pernin (Délégué Général) - 06 13 40 29 92 et Jeanne Dumas (Chargée de communication) - 06 35 21 02 10. Présents lors des 40 ans du label BIO.